

www.coe.int/TCY

Strasbourg, 2 février 2018



T-CY (2018)8

Comité de la Convention sur la cybercriminalité (T-CY)

Préparation d'un 2^e protocole additionnel à la Convention de Budapest sur la cybercriminalité

Rapport sommaire de la 2e réunion du Groupe de rédaction du Protocole, T-CY (Strasbourg 31 janvier – 2 février 2018)

Rapport sommaire

La 2e réunion du Groupe de rédaction du Protocole du T-CY (ci-après «le PDG») s'est tenue au Conseil de l'Europe, à Strasbourg, les 1er et 2 février 2018, à la suite de réunions préparatoires organisées le 31 janvier. Elle a été présidée par Erik Planken (Pays-Bas), Président du T-CY, et ouverte par Jan Kleijssen, directeur de la DG 1 du Conseil de l'Europe (Société de l'information et lutte contre la criminalité).

Quarante-sept experts nommés par les gouvernements d'Albanie, d'Andorre, d'Australie, de Belgique, du Canada, du Chili, de la République tchèque, de la République dominicaine, d'Estonie, de Finlande, de France, d'Allemagne, d'Italie, du Japon, des Pays-Bas, de Norvège, du Portugal, de Roumanie, du Sénégal, de Serbie, de Slovaquie, d'Espagne, de Suisse, des Tonga, d'Ukraine, du Royaume-Uni, et des États-Unis, ainsi que deux experts envoyés par la Commission européenne, y ont participé.

The PDG,

- s'est félicité des contributions et des progrès réalisés par les sous-groupes;
- a pris acte des progrès réalisés au niveau de l'Union européenne concernant les preuves électroniques et la justice pénale dans le cyberspace et s'est dit favorable à la poursuite d'une coordination étroite avec l'Union européenne en ce qui concerne la rédaction du Protocole additionnel à la Convention de Budapest et l'élaboration d'instruments juridiques idoines.
- a mené des discussions approfondies sur:
 - « la langue dans laquelle doit être formulée une demande » ;
 - « les auditions audio et vidéo » ;
 - « les procédures d'urgence pour les demandes d'entraide » ;
 - « les demandes directes d'entraide judiciaire » ;
- a fait le point sur les progrès réalisés en ce qui concerne:
 - « la juridiction » ;
 - « l'accès transfrontière » ;
- a discuté des mises à jour concernant:
 - « les enquêtes communes » ;
 - « la coopération directe avec les fournisseurs de services » ;
 - « les conditions et sauvegardes » ;
 - « les techniques spéciales d'enquête » ;
 - « les demandes d'entraide judiciaire accélérée portant sur des données relatives à un abonné » et les « injonctions de produire internationales » ;
- est convenu d'organiser des consultations avec les organisations de la société civile, les organisations de protection des données et les organisations industrielles dans le cadre de la Conférence Octopus du 11 au 13 juillet 2018.